



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Jeudi 9 juin 2016

L'an deux mille seize, le neuf juin à 16h, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31 mai 2016

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Raymond BIGLIA, Isabelle BLAS, Laurent COMBEL, Jean-Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Claude GUILLAUME, Philippe LEEUWENBERG, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Jean Michel REY, Hervé REYNAUD, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Jacques SAUVAN, Olivier TOURENG, Angelo VIVENZIO, Dominique YALOPOULOS.
En exercice : 22	
Présents : 18	<u>Excusés</u> : Eric VANONI, Martine CHARMET.
Votants : 18	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU
	<u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H, Estelle JABRIN, Philippe MEJEAN, Pascal ALBERT.

Le quorum est atteint.

Les comptes rendus des 28/04 & 12/05/2016 sont approuvés sans réserve.

Le secrétaire de séance est JAramburu.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS

1. Abattoir : Groupe froid, avenant n°1 au contrat de travaux dans le cadre du marché 2016-05 attribué le 28 avril 2016

B. INFORMATION - DEBATS

2. Finances : débat préparatoire au pacte fiscal et financier.

A. DECISIONS

1. Abattoir : Groupe froid, avenant n°1 au contrat de travaux dans le cadre du marché 2016-05 attribué le 28 avril 2016

Le vice-président en charge des Bâtiments (Claude GUILLAUME) expose :

Sur demande du maître d'ouvrage, pour pré-équiper les 2 appareils de compression du gaz, de manière à pouvoir ultérieurement récupérer la chaleur produite par les moteurs, le titulaire a fait une proposition de prestation technique d'un montant de 1 800 €HT.

Cette prestation est moins coûteuse si elle est réalisée avant la mise en service. Une fois le groupe en fonctionnement, sa modification demanderait la vidange du réseau, sa recharge et la nécessité de refaire homologuer le matériel.

Cette prestation n'était pas demandé dans le cahier des charges initial. Il apparaît toutefois judicieux de l'anticiper, la réalisation d'un réseau de chaleur pour réchauffer un deuxième ballon de 1000 ou 1500 litres d'eau, étant probable.

Modification financière pour la tranche ferme :

- Montant initial : 44 920 €HT
- Travaux supplémentaires : 1 800 €HT
- Nouveau montant : 46 720 €HT

L'augmentation introduite par l'avenant n°1 est de 4 %. Il vous est demandé de bien vouloir valider l'avenant n°1 et d'autoriser le Président à le signer.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1,
- autorise le Président à le signer,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

B. INFORMATION - DEBATS

2. Finances : débat préparatoire au pacte fiscal et financier.

AMatheron introduit ce travail en évoquant les courriers concernant le diagnostic financier de la CCD, qui ont été envoyés aux délégués ces derniers jours. Il constate et regrette à nouveau, l'absence de plusieurs représentants de l'exécutif de la ville ; il remercie CGuillaume pour sa présence. La rencontre entre les exécutifs de Die et de la CCD a permis d'échanger sur le positionnement de chacun. Toutefois, BFeuiltaine n'a pas réintégré l'exécutif intercommunal et le maire ne souhaite pas qu'il démissionne de ses fonctions de vice-président. AMatheron s'interroge sur l'état d'esprit dans lequel le travail peut se poursuivre. Dans l'attente de la décision de Die et avec l'importance des travaux à mener, il assurera les thématiques « tourisme et économie » en binôme avec les autres vice-présidents.

Une note de travail, rédigée en lien avec les responsables de pôles, présente les différentes pistes de d'économies (jointe au compte-rendu). Ces derniers sont présents pour répondre aux questions éventuelles. Enfin, AMatheron ajoute que Mme Bouan, perceptrice de la CCD, a transmis une note de valorisation des comptes de gestion rétrospective de la CCD (jointe au compte-rendu).

Présentation des éléments de la commune de Die

Sur le recours à l'emprunt : cela nécessite de rétablir avant tout un équilibre en fonctionnement.

Excédent du budget OM : ce n'est légalement pas possible. Par contre, il pourrait être rattaché des dépenses administratives liées au service sur ce service pour soulager le budget principal et, si le budget du service le permet, envisager de baisser la TEOM pour permettre une augmentation de la fiscalité additionnelle.

Equilibre des postes mutualisés : les postes Natura 2000 et d'employé polyvalent des communes sont intégralement mutualisés. Par contre, le choix a été de ne pas mutualiser complètement le coût du service SIM (coût du responsable). Pour OTourenge, la planification pourrait être mutualisée à l'ensemble des communes même avec celles qui n'adhèrent pas au SIM aujourd'hui mais qui bénéficient de conseils.

D'autres mutualisations intercommunautaires : on ne s'interdit pas la mutualisation avec le bas de la Vallée ou d'autres intercommunalités. OFortin ajoute que ce type de mutualisation est déjà une pratique avec : la crèche de Rémuzat-La Motte Chalancon, la collecte et le traitement des OM de Lus ou encore la gestion de la rivière avec les syndicats SMRD et SMIGIBA.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHIES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Revalorisation des bases fiscales : cette piste devra être menée en lien avec les services fiscaux départementaux.

Baisse de DGF : les simulations restent prudentes, même si l'annonce faite au congrès des maires devrait nous être favorable.

L'adaptation des moyens de la CCD : le Bureau communautaire est le lieu de travail

Evaluation des nouvelles compétences obligatoires : c'est la proposition mise à l'ordre du jour du conseil en ce qui concerne par exemple l'eau et l'assainissement ; le travail est en cours pour ce qui concerne la GEMAPI ; il est piloté par les syndicats de bassin ; la CCD y assure une présence active.

Utiliser le fonds de roulement : l'excédent ne permet d'équilibrer le fonctionnement que pendant 2 années sans financer les investissements prévus (notamment le pôle enfance de Die). RBiglia ajoute que le recours à l'emprunt n'est possible qu'avec une capacité de les rembourser.

AMatheron regrette fortement que le travail fait par l'exécutif de Die ne soit pas fait au sein du Bureau communautaire.

Les étapes du travail

ETAPE 1 : Rétablir l'équilibre annuel en fonctionnement avec 4 leviers :

- a) réduire les dépenses générales. OFortin rappelle qu'il faut économiser 160K€ jusqu'en 2020 (dont 50K€ en 2016). Compte tenu du calendrier, les économies réelles ne seraient réalisées qu'en 2017.
- b) réduire la masse salariale avec -2ETP, ce qui signifie l'arrêt de missions
- c) répartition du FPIC en fonction de la décision prise lors du vote du budget.
- d) augmenter la fiscalité

ETAPE 2 : se donner les moyens des nouvelles compétences obligatoires. Le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) ou fiscalité professionnelle de zone (FPZ) signifie que l'intercommunalité récupère l'intégralité de la fiscalité économique des communes et reverse annuellement une allocation de compensation équivalente (diminuée, le cas échéant, des charges transférées). Le montant de l'allocation est fixe, l'intercommunalité bénéficie de la dynamique économique des années suivantes.

PAIbert précise que la FPZ introduit 2 vitesses dans les régimes fiscaux professionnels : la fiscalité de zone implique un taux unique sur l'ensemble des zones intercommunales, tandis que les communes continuent de fixer leur taux sur le reste des entreprises. Le choix sera bien entre une intégration fiscale avec une harmonisation du taux à tout le territoire (FPU) ou un double régime (FPZ). Le principe d'adopter la FPU est une décision du conseil communautaire à prendre avant le 1/10/2016, à la majorité simple. La CLECT permettra d'évaluer les charges transférées et le montant des allocations compensatrices.

OFortin ajoute que la taxe GEMAPI viendra également consolider la fiscalité intercommunale en fonction des charges relative à la compétence idoine. Son montant dépend des travaux d'évaluation en cours avec les 3 syndicats de gestion de bassin (Drôme, AEygues et Buëch).

Éléments de contexte

Les comparaisons entre intercommunalités sont présentées ici. Elles sont à prendre avec prudence car les intercommunalités ne font pas toutes la même chose. Par ex, la CCD subventionne des structures pour mettre en œuvre ses compétences (pour l'enfance jeunesse).

Evolutions tendancielle FPIC DGF

AMatheron rappelle que nos excédents sont bien issus du FPIC. Il a été thésaurisé pour financer nos investissements.

Les pistes d'économies

Les pistes de travail sont présentées par OFortin. Il rappelle que le rapport d'activités mis en ligne récemment permet d'appréhender l'ensemble de l'activité intercommunale. AMatheron précise que les services ne se sont rien interdit dans les propositions et qu'il faut garder à l'esprit qu'il n'y aura pas d'économie sans conséquence !

Aménagement et urbanisme

FIBRE : Pour DFernandez, ne pas faire la fibre lui semble impossible, compte tenu des engagements pris et que les communes ne peuvent pas adhérer à ADN. LCombel demande si la fibre ne peut pas être retardée par rapport au coût qu'elle représente. DFernandez répond que cela fera passer le Diois après les autres territoires. OFortin précise que le volume d'investissement peut être revu à la baisse mais cela retarderait le programme global d'aménagement. Pour AMatheron, si tout le monde est d'accord pour maintenir la fibre, il faudra s'en donner les moyens et ne pas rechigner pour l'augmentation d'impôt.

ZA de Lus La Croix Haute et la Motte Chalancon : OTourreng indique qu'il ne se fera pas grand-chose d'ici la fin de l'année. Les communes peuvent vendre leur terrain en direct si une opportunité se présentait. Pour RBiglia, on se priverait d'une source de revenus. LCombel ne souhaite pas non plus que l'on retarde ces opérations. PAlbert annonce que pour la Motte le projet peut être géré différemment.

LOGEMENT : Sur les aides au logement, le CALD a permis de réaliser environ 3000K€ de travaux sur le territoire sur 10 ans. Pour OTourreng, cette mission doit perdurer et être financée par la fiscalité. Pour le logement social, chaque commune peut mobiliser les partenaires directement. Plusieurs délégués s'y opposent au regard de la difficulté de les mobiliser.

EAU ET ASSAINISSEMENT : ce service devra être équilibré à terme. Même si on n'y travaille pas dès 2017, cela ne nous permettra pas de retrouver l'équilibre de fonctionnement nécessaire.

MISSIONS LOCALES : LCombel estime que l'on ne peut pas arrêter notre soutien. Les associations sont en grande difficultés avec les baisses de subventions départementales.

INFORMATIQUE DES ECOLES : la CCD arrête sa coordination et ses investissements (9K€ par an) et les communes gèrent cette compétence directement. Il est précisé que pour se défaire d'une compétence, ce sont les mêmes règles qui s'appliquent que pour en prendre une. AMatheron précise que l'intercommunalité peut conserver la compétence sans y mettre du budget. OLuquet plus favorable pour supprimer cette subvention que celle de la mission locale.

DFernandez se demande comment font les autres intercommunalités. Elles augmentent leur fiscalité. Certaines réduisent leurs dépenses (avec des marges de manœuvre plus importantes que celle la CCD). OTourreng ajoute que des intercommunalités sont déjà passées en FPU (CCVD, 3CPS).

Pleeuwenberg s'indigne de devoir se couper de tous les leviers de développement du Diois. Pour lui, on ne peut pas se laisser faire sans agir. Les délégués sont d'accord avec ce constat. Il s'interroge sur la manière d'augmenter nos recettes. Il n'est d'accord avec aucune des pistes proposées. OTourreng ajoute que la CCD subit des décisions de l'Etat (comme la baisse de DGF) mais qu'elle ne prend pas les mesures nécessaires lui incombant (comme l'augmentation de la fiscalité ou la répartition du FPIC...). Pleeuwenberg préférerait travailler sur l'augmentation de l'impôt. OLuquet, Pleeuwenberg et DFernandez se rejoignent et souhaitent avoir une posture plus active face aux évolutions actuelles.

Faute de temps, les autres pôles seront abordés au prochain Bureau. AMatheron préconise à chacun de réfléchir aux économies à considérer ou à exclure avant la prochaine rencontre.



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h30.

**Les prochains bureaux auront lieu le 30 juin à 17h30 et le 13 juillet 2016
à la CCD à Die**

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHEES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOIS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT